

3

MA LABELLISATION EN 3 ÉTAPES SIMPLES

ÉTAPE 1

Je dépose le formulaire complété avec le RIB de la structure et un extrait Kbis datant de moins de 6 mois.

ÉTAPE 2

Mon dossier est instruit dans un délai de 3 semaines maximum à compter de la réception d'un dossier complet.

ÉTAPE 3

Si mon projet est labellisé :

- Je reçois un mail de confirmation ;
- J'ai accès à des ressources et un kit de communication ;
- Je reçois les indications pour solliciter une aide financière.



J'AI ALORS TOUTES LES CARTES EN MAIN POUR INFORMER, FORMER ET PROTÉGER MA COMMUNAUTÉ.

Si mon projet est désigné lauréat de la « Journée d'action face aux risques », je suis contacté pour la remise des prix lors d'une cérémonie pour que mes actions puissent bénéficier d'une visibilité nationale !



Pour mieux connaître les risques sur le territoire et près de chez vous :
GEORISQUES.GOUV.FR



Retrouvez l'ensemble des actions près de chez vous sur la carte interactive :
CARTE-JNR.FR



Pour vous protéger en quelques minutes, retrouvez
[LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ \(PIMS\)](http://LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ (PIMS))



GUIDE PRATIQUE

POUR PASSER À L'ACTION



JE M'INFORME, J'AGIS, JE ME PROTÈGE



FACE AUX RISQUES, AGISONS

Incendies, inondations, tempêtes...

Des événements déjà présents en France et qui s'intensifient avec le changement climatique.

Des événements pouvant générer accidents et pollutions industriels et altérer notre environnement.

Des événements qui ont un vrai impact sur notre vie quotidienne.

Des événements de plus en plus puissants et récurrents.

Des événements qui nous donnent l'impression d'être impuissants...

Mais nous pouvons agir face aux risques !

Nous pouvons agir en nous informant sur les risques de notre région.

Agir en nous formant aux bons réflexes. Ceux qui sauvent.

Agir en nous protégeant grâce aux recommandations des secours pour que leurs interventions soient plus efficaces.

Nous pouvons tous faire face et devenir acteurs de notre sécurité.

Parce que si nous sommes bien préparés, nous serons bien protégés.

**FACE AUX RISQUES, AGISONS
RENDEZ-VOUS LE 13 OCTOBRE.**



RENDEZ-VOUS LE
13 OCTOBRE

Chaque année, un nouvel appel à projets est lancé pour soutenir toutes les institutions publiques, privées ou associatives souhaitant organiser des actions de sensibilisation sur les risques naturels et technologiques. Les projets ainsi labellisés seront déployés tout au long de l'année, avec un point d'orgue le 13 octobre avec la « Journée d'action face aux risques ».

Cette démarche « Face aux risques, agissons » est portée par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques. Depuis 2022, plusieurs milliers d'actions ont été labellisées, tant en métropole que dans les Outre-mer.



Je suis référencé pour bénéficier d'une visibilité nationale

Une carte interactive a été créée pour référencer les projets labellisés tout en les géolocalisant : <https://carte-jnr.fr/>



Je bénéficie d'une aide financière

Pour faciliter l'émergence de projets portés par des candidats dotés de moyens limités, une aide financière pourra être demandée par le porteur de projets.



Je dispose d'outils de communication

Les projets ayant obtenu la labellisation peuvent utiliser le kit de communication officiel mis à la disposition des organisateurs.

**5 BONNES RAISONS
DE FAIRE LABELLISER SON PROJET**



Je peux devenir lauréat de la « Journée d'action face aux risques »

En métropole comme dans les Outre-mer, des prix seront attribués à des projets emblématiques, afin de saluer les initiatives les plus innovantes, les plus qualitatives et les plus efficaces.



Je deviens acteur de la résilience de la population

La labellisation me permet de créer des partenariats et de faire grandir mon audience pour diffuser la culture du risque.